

Communiqué de presse du député Thibault BAZIN (LR)

sur l'article 1^{er} du projet de loi ELAN discuté le jeudi 31 mai 2018 :

Les grandes opérations d'urbanisme pourront se faire contre l'avis des communes !

« Les Projets Partenariaux d'Aménagement (PPA) et Grandes Opérations d'Urbanisme (GOU) sont de nouveaux outils créés par le projet de loi portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN). Le gouvernement veut ainsi faciliter la construction, en particulier de logements, à travers ces outils qui se veulent adaptés à des opérations complexes, de grande ampleur.

Mais la concertation avec les acteurs locaux légitimes ne fait pas partie du logiciel du nouveau monde. En effet, la majorité a refusé de conditionner la création de ces PPA et GOU à l'accord des communes concernées, comme nous le proposons. Cela nous semble **anti-démocratique**.

Suite aux projets décidés, les communes auront des charges qui seront de leur compétence telles que la voirie, l'aménagement des espaces publics, la circulation piétonne... Il aurait donc été légitime que les communes soient pleinement parties prenantes à la définition et la mise en œuvre de ces projets d'aménagement. Nous regrettons que l'avis des communes ne soit pas pris en compte.

Pire, le maire, concerné par un projet sur son territoire mais non associé à celui-ci, se retrouve - par l'article 1^{er} du projet de loi ainsi voté - privé de son pouvoir de signer les permis de construire, d'aménager, de démolir et du prononcé sur les déclarations préalables, au profit de l'établissement intercommunal. Le préfet pourra même enclencher un pouvoir de substitution d'office permettant à l'intercommunalité de prendre la main, dans les périmètres concernés, sur les équipements publics relevant de compétences communales.

L'objectif gouvernemental de construire plus est louable. Mais il ne doit pas se faire à n'importe quel prix, au risque de reproduire la crise des grands ensembles des années 1970. »